

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
 CANTON DE GUILLESTRE  
 COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023**

**Délibération N° : 20230712-04**

**OBJET : Autorisation au Maire à déposer des demandes de subventions pour des études pour l'entretien et la restauration de la chapelle Notre Dame des sept douleurs et son chemin de croix.**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 4 Juillet 2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

**Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Pauline ROUX (arrivée à 18 h 35)**

**NOMBRE DE POUVOIR** : 1

**Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES**

**NOMBRE DE VOTANTS** : 10

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Charles LACROIX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs et de son chemin de croix en collaboration avec L'Association Queyras Passion. Ce site inscrit, d'un grand intérêt historique et patrimonial, surplombe le village d'Abriès tout en étant sur le chemin de Grande Randonnée GR 58 «Tour du Queyras ». Cet emplacement est une formidable opportunité pour créer un point de vue, valoriser l'histoire d'Abriès, créer des sentiers d'interprétation du patrimoine, et une boucle familiale «les hameaux de l'Adret d'Abriès.

Pour la réalisation de ce projet, deux études devront être réalisées : l'une pour l'entretien et la restauration générale de la chapelle et la seconde pour l'entretien et la restauration du chemin de croix. Celles-ci devront également être accompagnées de relevés géomètres.

Le montant des deux études et des relevés géomètres est estimé à 19 260,00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la participation proposée par l'Association Queyras Passion à hauteur de 30% du montant subventionnable et demande aux conseillers l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud et du Conseil Départemental 05 pour arriver à un financement total à hauteur de 90 %.

Une demande d'autorisation spécifique pour l'obtention d'une dérogation afin de réduire le pourcentage d'autofinancement communal devra être demandée à la préfecture afin de pouvoir bénéficier d'un taux de financement en deçà de 20% .

Plan de financement prévisionnel

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Coût des études	17 362,00 € HT	Conseil Régional Sud (40%)	7 704,00 € HT
		Conseil Départemental 05 (20%)	3 852,00 € HT
Coût des relevés géomètres	1 898,00 € HT	Queyras Passion (30%)	5 778,00 € HT
		Autofinancement de la commune (10%)	1 926,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>19 260,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 260,00 € HT</b>

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 005-200083517-20230712-2023071204-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 8 voix POUR et 2 voix CONTRE,

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud et du Conseil Départemental 05.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture*